

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 11 juin 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : 9**

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST

**Absents excusés : 2**

Serge ARLOT  
Christophe RUET

**Procurations : 0**

Serge ARLOT, procuration à Nicole FAURE  
Christophe RUET, procuration à Gilles GUINARD

**Votants : 11**

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20200618-19 : Établissement du Budget primitif 2020**

Monsieur Kévin HARANG, secrétaire de Mairie, sous le contrôle de Madame Nicole FAURE, Maire, présente au Conseil municipal les conclusions de la réunion de préparation budgétaire du 18 juin 2020, pour l'établissement du Budget primitif 2020.

Madame Nicole FAURE, Maire,

considérant l'approbation du Compte administratif 2019 et l'adoption de l'affectation des résultats 2019,

considérant l'évolution des taux des Taxes locales pour l'exercice 2020,

considérant les tarifs retenus pour les services eau potable et assainissement pour l'exercice 2020,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIO.	SECTION D'INVEST.	TOTAL
Recettes	361 000,00 €	635 000,00 €	996 000,00 €
Dépenses	361 000,00 €	370 000,00 €	731 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le Budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**